



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
 dont suppléés : 1
 dont représentés : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation
17/09/2025

Date de publication
30/09/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-087_2025-DE

Berger
Levrault

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 087-2025

Objet : Ressources humaines - modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent

Vu

- le code général de la fonction publique notamment son article L.313-1,
- la délibération n° 007-2025 du 28 janvier 2025 portant création de deux postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- sous réserve de l'avis du comité social territorial à intervenir,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier le tableau des effectifs par l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de 30 à 35 heures d'un emploi permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives nouvellement créé et pour lequel un agent a été recruté sur la base d'un contrat défini par l'article L332-8-2 du code général de la fonction publique. Cette modification fait suite à une réorganisation de la piscine Béatrice Hess.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} octobre 2025. Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à 30 heures hebdomadaires, et la création de l'emploi permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à 35 heures hebdomadaires correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de la suppression d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B de la filière sportive à temps non complet à raison de 30 hebdomadaires de service,
- de la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B de la filière sportive à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de service,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

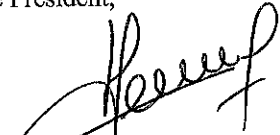
ID : 090-200069060-20250923-087_2025-DE



Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARRÔT